



L'Unesco a toujours besoin de résister aux pressions des Etats Unis

Par Carlos Gustavo Yoda

Le Brésil s'apprête à ratifier la Convention de Protection et de Promotion des Expressions et des Diversités Culturelles de l'Unesco. Les Etats Unis, qui financent 20% du budget de cet organisme, proposent toujours un libre échange culturel. Le Ministre de la culture, Gilberto Gil, dirige un groupe de résistance pour la convention pour les cultures régionales et populaires.



Source : Agence Carta Maior – 26/08/2006 – Texte original :

http://www.cartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=12376

Traduction : Vanessa Lopes et Pablo Gajardo pour *Autres Brésil*. Revue par G. da Costa.

Dans le cadre d'un partenariat entre le département de Portugais de l'Université Paul Valéry de Montpellier et l'association Autres Brésils

Début septembre, la Commission de Constitution, de la Justice et Citoyenneté (CCJ) a approuvé le Projet de Décret Législatif, de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale, qui ratifie la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco) sur la protection et la promotion des expressions culturelles. **La convention, célébrée en 2005, se distingue pour être le premier accord international qui garantit la protection, la promotion, et la reconnaissance de la diversité culturelle.**

Le texte signé par le Brésil prévoit l'adoption de mesures pour l'échange, l'analyse et la diffusion d'informations culturelles entre les pays. Par ailleurs, les signataires de l'accord s'engagent à promouvoir la prise de conscience publique des diverses formes de culture. Un dispositif est également mis en place pour encourager la coopération internationale lors de situations de graves menaces portées contre des expressions culturelles. L'accord crée également le Fond International pour la Diversité Culturelle, géré par l'Unesco et financé par des contributions volontaires des pays.



La Convention sur la Diversité Culturelle de l'Unesco est considérée comme un grand pas en avant dans la lutte pour la préservation des cultures régionales et pour la souveraineté des identités des pays, principalement les plus pauvres. **La résolution, soutenue par 148 pays, n'a rencontré de vote contraire que des Etats Unis et d'Israël.** Pour les Etats Unis, les échanges culturels devraient être régis par les lois du commerce international, soumises aux politiques de libre échange de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Résistance

La résistance a été lancée par les Français, avec en premier lieu la définition de ce qu'ils ont nommé « exception culturelle », concept ayant évolué pour devenir la défense de la « diversité culturelle ». Les Etats Unis ont même quitté l'Unesco en 1984, mécontents de la tournure que prenait le débat. Ils l'ont récemment réintégré, mais y ont trouvé face à eux un consensus général contraire à leurs positions, consensus qui s'est finalement traduit par le vote de la semaine dernière.

Des alliés des Etats Unis, tel que l'ancien Premier ministre espagnol José Maria Aznar, en sont même arrivés à exprimer le contenu des positions de Washington avec une rare dureté: « *L'exception culturelle est l'argument des pays culturellement faibles* » a-t-il dit. Pour eux, l'approbation de la résolution « *peut porter préjudice à la libre circulation des biens et services* » et « *légitimer les violations des droits de l'homme* » (sic). Washington a considérablement fait pression sur ses alliés, avec des arguments utilisés directement par Condoleeza Rice, comme par exemple le fait de boycotter des produits tels que le riz, le blé et le coton, importés d'Amérique Centrale. Ils ont ainsi réussi à obtenir l'abstention du Nicaragua et du Honduras.

Non au libre-échange

Le ministre de la culture, Gilberto Gil, a affirmé, lors d'un entretien exclusif à *Carta Maior*, que **le concept de libre-échange culturel, défendu avec vigueur par le gouvernement et l'industrie des Etats Unis, peut provoquer l'extinction des cultures régionales et populaires.** Gil soutient que la proposition de libre-échange pourra uniformiser la culture, portant préjudice à la diversité des manifestations régionales.

« Le Brésil est en première ligne dans ce débat, même s'il est encore aujourd'hui dans le besoin. C'est pour cela que nous sommes devenus un des principaux leaders lors de la convention. Mais il nous faut encore faire face à l'opposition présente au sein de l'Unesco. Même en remportant le vote, le fait que le pays qui finance l'ONU soit opposé à la diversité culturelle est source de grande inquiétude » pense le ministre.

La contribution des Etats Unis à l'Unesco représente 20% du budget de l'organisation et ils y participent à nouveau activement depuis 2003. Ils avaient quitté l'Union en 1984, pour marquer leur désaccord envers les demandes du mouvement des pays non-alignés en faveur d'un Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication.



« Il est évident qu'une Convention ne suffit pas pour faire de la mondialisation et de la convergence numérique¹ des instruments de la promotion, et non pas de la réduction, de la diversité culturelle et des cultures locales. Mais le fait est que nous avons fait un pas significatif, étant donné qu'il établit des mesures pratiques et des paramètres, y compris pour les négociations de l'OMC », ajoute le ministre.

Balayer devant sa porte

Le directeur de l'Institut Polis, Hamilton Faria, affirme que l'Unesco doit d'abord balayer devant sa porte et résister aux pressions américaines : *« Ce sont des actions politiques qui doivent être prises. Quel poids pourrait-on avoir dans une convention avec un vote contre venant du pays qui soutient financièrement l'Unesco ? Nous nous devons d'être forts pour résister à cela ».*

Le Ministre de la Culture considère encore que la mise en place de politiques culturelles est difficilement concevable sans aborder la question des politiques de communication. Cependant, la Convention a tendance à dissocier les deux problématiques et à ignorer la seconde. Deux allusions à la diversité des médias apparaissent dans le pré-projet. L'une rappelle que *« la liberté de pensée, d'expression et d'information, ainsi que la diversité des médias, permettent la manifestation des expressions culturelles au sein des sociétés ».* La seconde dénombre, à la fin des mesures à prendre, *« celles qui visent à promouvoir la diversité des médias, y compris par biais du service public de radiodiffusion ».*

« La grande question est de savoir ce que signifie cette 'diversité des médias'. Le point-clé c'est la concentration. Mas ce mot reste n'est pas prêt d'apparaître dans les rapports. Peut-être s'agit-il de la peur de provoquer le départ définitif des Etats-Unis de l'Unesco. A la fin des années 70, le débat sur la diversité était mené conjointement avec celui sur la communication. C'est précisément ce qui effrayait les Etats-Unis », a souligné Faria.

Le rapport MacBride, premier document provenant d'une institution internationale sur les inégalités des échanges culturels et de l'information, a été ratifié par la conférence générale de l'Unesco en 1980 et publié sous le titre symbolique de « Voix multiples, un seul monde ».

La coordinatrice de la culture de l'Unesco au Brésil, Jurema Machado, pense que l'institution doit repenser son attitude: *« Notre relation est difficile. Les Etats-Unis ont une forte influence. Mais nos intérêts, ceux du gouvernement brésilien et du résultat de la convention convergent. Maintenant il nous faut batailler ferme pour ratifier rapidement avec les pays membres et commencer les travaux ».*

Les garanties du droit souverain des Etats de maintenir et exécuter des politiques de protection des manifestations culturelles, de la conscience du rôle de la culture dans les politiques de développement et de l'importance du dialogue entre les cultures représentent des

¹ Phénomène de fusion de l'information, de son support et de son transport.



avancées malgré les obstacles et les querelles d'intérêts au sein du gouvernement. Gilberto Gil considère que le Forum Sud-américain des Cultures Populaires et le Séminaire des Politiques Publiques pour les Cultures Populaires, ayant eu lieu à Brasília entre le 14 et 17 septembre ont été un progrès dans cette quête pour la souveraineté et pour le respect des identités.

Régime d'urgence

Le projet suit son cours en régime d'urgence à la Chambre des Députés car le Brésil a fort à y gagner à être membre fondateur du conseil de gestion de la convention. Pour cela, il doit être l'un des 30 pays à ratifier le texte. Maintenant, le texte va être examiné par la Commission des Finances e des Impôts, pour ensuite être voté en Assemblée plénière.

L'approbation de la convention ne garantit pas son application immédiate, elle instaure seulement le cadre légal de défense de la diversité culturelle. Mais elle ne sera valable que pour les pays l'ayant ratifié. Il est à présent fondamental que l'accord soit ratifié le plus rapidement possible et par le plus grand nombre de gouvernement, afin que l'hégémonie impérialiste n'impose pas son homogénéité brutale de façon encore plus illimitée dans le monde entier.

Le parlement européen a déjà approuvé la ratification en mai 2006. En décembre 2005, le Canada a été le premier pays à ratifier la Convention.



GLOSSAIRE/LEXIQUE

Convention de Protection et de Promotion des Expressions et des Diversités Culturelles de l'Unesco

l'objectif de cette convention est de reconnaître la "*nature spécifique des biens et services culturels*", de réaffirmer le droit souverain des Etats à mettre en place des politiques culturelles et de permettre une plus grande coopération et une plus grande solidarité avec les pays en développement en leur permettant " *d'accroître leurs capacités de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles* ".

Gilberto Gil : musicien, chanteur et compositeur brésilien. Né à Salvador de Bahia (Brésil) le 26 juin 1942, artiste engagé, il a été l'un des piliers du mouvement *Tropicalia*, avec son ami Caetano Veloso. Jugé subversif par le régime en place dans les années 60, ils sont tous deux emprisonnés et exilés en Europe, une fois relâchés, en 1969. Il est le Ministre de la Culture du Brésil depuis janvier 2003.

Nova Ordem Mundial da Informação e Comunicação – NOMIC (*Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication*) : mouvement lancé par les pays non-alignés en 1970 dont l'objectif est de réorganiser les flux mondiaux de l'information.

Convergência digital (*Convergence numérique*) : phénomène de fusion de l'information, de son support et de son transport.

OMC – Organisation Mondiale du Commerce : organisation internationale régissant le commerce entre les pays.

UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture : agence spéciale de l'ONU dont l'objectif est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en promouvant des collaborations internationales dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Institut Polis : Institut d'Etudes, Formation et Assistance en Politiques Sociales, fondé en 1987. C'est une organisation non gouvernementale qui agit au niveau national et est constituée comme association, sans buts lucratifs, sans parti, pluraliste et reconnue comme entité d'utilité publique dans les cadres municipal, d'état et fédéral.

Rapport MacBride : Œuvre de la commission internationale, créée par l'Unesco en 1977 pour étudier les problèmes de communication, ce rapport établit le déséquilibre de l'information entre les pays du Nord et ceux du Sud. Son nom lui vient du président de la Commission, Sean MacBride.

Source : Agence Carta Maior – 26/08/2006 – **Texte original** :

http://www.cartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=12376

Traduction : Vanessa Lopes et Pablo Gajardo pour *Autres Brésil*. Revue par G. da Costa.

Dans le cadre d'un partenariat entre le département de Portugais de l'Université Paul Valéry de Montpellier et l'association Autres Brésils
